

Lors de la dernière commission de branche portant sur le financement de la formation professionnelle, il a été fortement question de la mise en place de « garde-fous » qui nous éviteraient à la fois de se retrouver, en fin d'année, avec un compte déficitaire et de nombreuses formations non financées.

Il était important que la branche tire les leçons des événements qui ont ponctué l'année 2021.

Premièrement, prioriser le financement public par rapport au financement conventionnel, et notamment via le FNE-Formation.

Deuxièmement, limiter le financement conventionnel d'une entreprise, à hauteur de 80% de la cotisation que celle-ci a versé en 2021, et ce pour le premier semestre. Au second semestre, il ne sera plus appliqué de limitation. Cela sera en fonction du montant disponible.

Ces deux propositions ont été acceptées à l'unanimité.

Si nous avons approuvé cette solution, nous avons proposé une méthode de sélection pour le second semestre qui n'a pas été retenue.

En effet, pour garantir qu'un maximum d'entreprises de portage salarial puisse bénéficier des fonds conventionnels, nous proposons qu'il soit mis en place un système de priorisation en fonction du financement déjà perçu par le passé. Afin d'éviter que certaines petites structures

ne voient pas leur droit à un financement dévorer par quelques géants du secteur.

Mais si notre proposition n'a pas été retenue pour l'heure, elle n'a pas pour autant été totalement rejetée. Afin d'évaluer sa pertinence ou non, il va être demandé à AKTO, notre OPCO, de nous communiquer des informations sur les financements refusés et notamment sur la taille de l'entreprise et le nombre de demandes formulées acceptées et refusées.

Nous militons pour que chaque salarié.e porté.e puisse avoir accès à la formation professionnelle et ce quelque soit la taille de son entreprise de portage salarial. **C'est une question d'équité !**



Pour en savoir plus sur vos droits, téléchargez notre ouvrage en flashant le QR-code ci-contre.



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.